

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 décembre 2017 à 20h50, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Mesdames et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le greffier et le directeur général.

Monsieur le conseiller Roch Bédard était absent pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2017-339

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2017

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Madame la mairesse Nadine Brière

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Avis de motion » :

9.7) Futur règlement 1200-2012-Z-23 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z modifiant les limites de la zone CO-010 au détriment de la zone TM-005 (Hôtel le Chantecler)

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Projets de règlements » :

10.2) Premier projet 1200-2012-Z-23 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z modifiant les limites de la zone CO-010 au détriment de la zone TM-005 (Hôtel le Chantecler)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

DE retirer le point suivant de la rubrique « Administration » :

2.6) Nomination des membres du conseil à divers mandats sur les commissions, comités et/ou organismes

DE retirer le point suivant de la rubrique « Loisirs » :

8.2) Nomination d'un élu au sein de Municipalité amie des aînés (MADA)

CONTRE :
Mme Nadine Brière
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

POUR : M. Pierre Lafond

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2017;

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Avis de motion » :

- 9.7) Futur règlement 1200-2012-Z-23 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z modifiant les limites de la zone CO-010 au détriment de la zone TM-005 (Hôtel le Chantecler)

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Projets de règlements » :

- 10.2) Premier projet 1200-2012-Z-23 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z modifiant les limites de la zone CO-010 au détriment de la zone TM-005 (Hôtel le Chantecler)

RÉSOLUTION NO. 2017-340

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-341

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2018

ATTENDU qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2018, tel que présenté ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires
Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle
Année 2018

DATE	HEURE
15 janvier 2018	20h
19 février 2018	20h
19 mars 2018	20h
16 avril 2018	20h
Mardi le 22 mai 2018	20h
18 juin 2018	20h
16 juillet 2018	20h
20 août 2018	20h
17 septembre 2018	20h
15 octobre 2018	20h
19 novembre 2018	20h
17 décembre 2018	20h

QUE le calendrier soit publié dans Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et diffusé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2017-342

Mandat – Procureur de la cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2018

ATTENDU le rapport du 6 novembre 2017 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le mandat de Me Martine Létourneau afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale de Sainte-Adèle pour l'année 2018 et ce, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 6 novembre 2017, et ce, du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2017-343

Participation d'un membre du conseil – Autorisation de dépenses – Formation de l'UMQ – 12 et 13 janvier 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise madame la conseillère Céline Doré à participer à la formation de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendra à Mont-Tremblant les 12 et 13 janvier 2018;

QUE les frais d'inscription au montant de 250\$, plus taxes, soient assumés par la Ville ;

QUE madame la conseillère Céline Doré soit autorisée à dépenser, pour sa participation à cette formation, un montant n'excédant pas 45\$ pour les frais reliés à son déplacement et qu'elle soit remboursée pour les dépenses qu'elle effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-344

Autorisation de signature – Renouvellement du contrat avec SPCA Laurentides Labelle

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat entre la Ville de Sainte-Adèle et la SPCA Laurentides Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au montant de 5 435\$ par mois taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2017-345

Nomination des membres du conseil à divers mandats sur les comités et/ou organismes

ATTENDU la résolution 2017-303 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

POUR :
Mme Nadine Brière
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE les personnes suivantes soient mandatées afin de siéger sur les comités et/ou organismes suivants :

Comité de la sécurité incendie
Membre : Monsieur Robert Bélisle
Membre : Monsieur Roch Bédard

Comité des Aînés et de la Famille
Membre : Monsieur Robert Bélisle
Membre : Madame Frédérique Cavezzali

Comité consultatif en environnement
Membre : Madame Frédérique Cavezzali
Membre : Madame Céline Doré

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ces comités ou organismes soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives;

QUE la résolution 2017-303 soit modifiée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2017-346

Autorisation - Demande d'aide financière par la MRC au MAMOT – Mise en commun de services géomatiques

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et ses municipalités ont démontré un intérêt à créer un service de géomatique répondant à leurs besoins en géomatique et que la MRC souhaite réaliser une étude d'opportunité;

ATTENDU QU'un nouveau programme permettant la mise en commun de services en milieu municipal rendu disponible par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'applique aussi à la réalisation d'études d'opportunité en matière de mise en commun de ressources en géomatique;

ATTENDU QUE ledit programme exige une résolution de chacune des municipalités du territoire pour déposer une demande;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la MRC des Pays-d'en-Haut à déposer une demande d'aide financière de 50 000\$ au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en commun de services géomatiques à laquelle elle est admissible dans le cadre du programme *Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*;

QU'une copie de la présente soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2017-347

Demande de rencontre avec le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

ATTENDU le problème récurrent d'émanation de gaz et d'odeur provenant du site d'enfouissement situé sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU l'absence d'échange d'informations de la part du ministère auprès de la ville concernant l'avenir du site;

ATTENDU les préoccupations des riverains du site et de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander officiellement une rencontre entre les responsables du dossier auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et les différents intervenants de la ville afin d'être informés sur les mesures prises concernant l'avenir du site.

RÉSOLUTION NO. 2017-348

Utilisation du fonds de roulement financement temporaire – Année 2018

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 6 décembre 2017 relativement à l'utilisation du fonds de roulement financement temporaire pour l'année 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à utiliser le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2018 pour réduire le recours à la marge de crédit ;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2017-349

Demande d'exemption de taxes foncières – L'Échelon des Pays-d'en-Haut

ATTENDU les documents transmis le 1^{er} décembre 2017 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par L'Échelon des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme L'Échelon des Pays-d'en-Haut;

QUE le greffier soit autorisé à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2017-350

Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2018

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut, de prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2018;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis.

RÉSOLUTION NO. 2017-351

Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2018

ATTENDU le rapport transmis le 6 décembre 2017 par madame Brigitte Forget, trésorière, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2018;

ATTENDU que le règlement 1203 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- | | |
|---|--------|
| - Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : | 5 ans |
| - Travaux de réfection de bâtiments : | 10 ans |

RÉSOLUTION NO. 2017-352

Appropriation des sommes amassées lors de la tenue du Casino du maire

ATTENDU le rapport transmis le 7 décembre 2017 par madame Brigitte Forget, trésorière, concernant l'appropriation des sommes amassées lors de la tenue du Casino du maire ;

ATTENDU QUE la deuxième édition du Casino du maire a généré des bénéfices;

ATTENDU QUE ces bénéfices doivent être utilisés pour le soutien aux organismes sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces sommes ne seront pas dépensées en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à transférer le montant de 13 850,11\$ à l'excédent de fonctionnement affecté.

RÉSOLUTION NO. 2017-353

Autorisation de dépenses – renouvellement de contrat et application logiciel 2018

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe concernant le renouvellement des contrats annuels 2018 pour l'entretien des applications de nos logiciels par le fournisseur PG Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 64 650,44\$, taxes incluses pour ledit projet ;

Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer ce projet à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2017-354

Postes d'éligibles – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 8 décembre 2017, concernant la promotion de pompiers aux postes d'éligibles;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Marc-André Pelletier soit promu au titre d'éligible;

QUE monsieur Nicolas-Pierre Lafontaine soit également promu au titre d'éligible lors d'un prochain départ d'un officier.

RÉSOLUTION NO. 2017-355

Amendement de la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 14 décembre 2017, relativement à la création du poste de coordonnateur aux communications et à la modification de l'article 28 de la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions dudit rapport, lequel est annexée à la présente;

QUE le conseil accepte la proposition de modifier l'article 28 de la Politique afin de prévoir une fonction de directeur général adjoint au lieu de remplacement du directeur général et d'ajouter le poste de coordonnateur aux communications à la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2017-356

Nomination – Directeur général adjoint

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 14 décembre 2017, relativement à la l'article 28, modifié, de la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Simon Filiatreault à la fonction de directeur général adjoint tel que prévu à l'article 28 de la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-357

Nomination – Coordonnateur aux communications

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 14 décembre 2017;

ATTENDU l'ajout du poste de coordonnateur aux communications à la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Anouk Deveault soit nommée au poste de coordonnateur aux communications de la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018, au même échelon que son poste actuel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-358

Progression d'échelon – Contremaître au Service des Travaux publics

ATTENDU QUE monsieur Patrick Ouellette est à l'embauche de la Ville de Sainte-Adèle à titre de contremaître au Service des travaux publics depuis le 16 avril 2014;

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 14 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport afin que monsieur Patrick Ouellette progresse à l'échelon 6 plutôt que l'échelon 5 de la classe 3 de la grille salariale incluse à la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle actuellement en vigueur, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

RÉSOLUTION NO. 2017-359

Interventions urgentes – Pluies exceptionnelles du 22 août 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.2 de la *loi sur les cités et villes*, un rapport de monsieur le maire a été déposé à la séance ordinaire du 18 septembre 2017 relativement aux interventions urgentes suite aux pluies exceptionnelles du 22 août 2017 ;

ATTENDU la demande d'aide financière soumise au ministère de la Sécurité publique du Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de financer les dépenses encourues en attendant l'étude du dossier et la confirmation du montant de l'aide financière par le ministère de la Sécurité publique du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses engendrées par cet événement au montant de 634 702\$;

QUE le financement de la participation financière de la ville au montant de 208 326\$ soit pris à même le règlement d'emprunt 1238;

QUE le solde au montant de 426 376\$ soit approprié à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2017-360

Reconduction du contrat des services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux – SP-2017-047

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 16 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat des services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux de la compagnie *Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.* pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges #SP-2017-047.

RÉSOLUTION NO. 2017-361

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ – Année 2018

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de *gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* **et/ou** *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2017-362

Demande de permis de voirie – Année 2018

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie dudit ministère pour intervenir sur les routes, propriétés du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère, de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2017-363

Recommandation de paiement – Libération des retenues – Travaux de pavage 2016

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics datée du 8 décembre 2017 relativement à la remise des retenues suite aux travaux de pavage effectués en 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération des retenues, soit 16 812,65\$, taxes incluses (SP-2016-003), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*, pour les travaux de pavage effectués en 2016;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-364

Mandat à la firme MLC et associés Inc. – Demande de certificat d'autorisation – Infrastructure sur le chemin Notre-Dame

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être faite pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et le prolongement de l'égout pluvial sur le chemin Notre-Dame;

ATTENDU la résolution 2016-375 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise MLC Associés inc. à soumettre la demande d'autorisation au ministère dans le cadre du dossier portant sur le remplacement de la conduite d'aqueduc et le prolongement de l'égout pluvial sur le chemin Notre-Dame;

QUE le conseil atteste que les travaux ne contreviennent à aucun règlement Municipal;

QUE le conseil ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation du dit ministère;

QUE le conseil confirme l'engagement de transmettre au dit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur;

QUE le conseil engage la Ville de Sainte-Adèle à entretenir les ouvrages relatifs à la gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle acquitte les frais de la demande, selon les tarifs établis par le MDDELCC;

QUE la résolution 2016-375 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2017-365

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement pour les travaux de réfection du barrage et le rehaussement de la chaussée de la rue Latour, soit un montant de 24 143,60\$, taxes incluses, à l'entreprise *Les Excavations William Ogilvie et fils inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1238;

DE procéder au paiement final pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 104 756,53\$, taxes incluses (SP-2015-010), à **Intact Assurance**, caution de l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement final pour les travaux de réfection de ponceau sous le chemin du Chantecler, soit un montant de 9 633,09\$, taxes incluses (SP-2016-041), à la compagnie *David Riddell Excavation- Transport inc.* et que ce paiement soit effectué à même l'excédent de fonctionnement non affecté conformément à la résolution 2016-302;

DE procéder au paiement #2 pour des travaux de mise aux normes des étangs aérés Mont-Gabriel, soit un montant de 107 507,92\$, taxes incluses (SP-2017-076), à l'entreprise *Norclair inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1226 TECQ;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-366

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Lafond**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REPORTE** sa décision concernant la demande pour l'immeuble situé au **696, chemin du Mont-Loup-Garou**, à la séance du 15 janvier 2018;

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2017-139

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les **lots 2 232 140 et al. (rue des Sarcelles)**, visant à permettre qu'un lot ait une largeur minimale de 7,67 mètres et une largeur moyenne minimale de 7,67 mètres et permettre qu'un autre

lot ait une largeur minimale de 7,68 mètres et une largeur moyenne minimale de 7,68 mètres alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 25 mètres et une largeur moyenne minimale de 25 mètres et permettre qu'une rue en impasse se termine par un cercle de virage ayant un diamètre d'emprise de 20 mètres alors que le règlement de lotissement exige un diamètre minimum de 36 mètres;

Dossier révisé par le comité à la demande du conseil. Malgré cet effort, les mêmes considérations reviennent et la décision est la même.

La demande de dérogation mineure est refusée pour les motifs suivants :

- la demande n'est pas considéré comme mineure, étant donné qu'il s'agit de réduire la largeur d'un lot de façon trop importante;
- la réduction de diamètre de la virée proposée ne permettra pas la mise en place d'une infrastructure permettant le virage adéquat des véhicules lourds;
- le fait d'autoriser cette réduction serait préjudiciable aux autres promoteurs sur le territoire qui se voient imposer des exigences pour subdiviser et raccorder leurs immeubles au réseau d'aqueduc;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2017-367

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-131 acceptant la demande de PIIA pour le :
843, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-132 acceptant la demande de PIIA pour le :
3450, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-133 acceptant la demande de PIIA pour le :
173, rue Morin

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-134 acceptant la demande de PIIA pour le :
1392, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-135 refusant la demande de PIIA pour le :
459, chemin Pierre-Péladeau

- **Agrandissement**

La demande est refusée pour les motifs suivants :

- l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone CV-002 et est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale no. 1200-2012-PIIA, relatif aux zones commerciales centre-ville;

- Les critères suivants ne sont pas respectés:
 - 54-B concernant l'intégration et l'amélioration du paysage, en raison de l'absence de végétalisation importante en cour avant;
 - 54-C concernant le fait que les surfaces végétales doivent dominer sur les surfaces minérales, en raison de l'absence de végétation importante en cour avant;
 - 56-A concernant le fait de privilégier les stationnements en cour arrière, par l'absence de relocalisation des stationnements dans la portion arrière de la propriété malgré l'ampleur des travaux;
 - 56-B visant à limiter les stationnements en façade, en raison du fait que les espaces de stationnement en façade sont conservés et l'impact de sécurité de ceux-ci dans un corridor scolaire;
 - 53-2-A concernant le caractère d'inspiration champêtre et de villégiature de l'architecture, en raison du caractère très moderne et des matériaux uniques au secteur proposé;
 - 53-1-AA concernant la préservation des caractéristiques dominantes du secteur, en raison des volumes et des caractéristiques uniques proposés;
 - 53-1-B visant à intégrer le nouveau volume à la portion existante, en raison du volume imposant adossé à la portion conservée;
 - 53-2-E concernant le traitement architectural particulier des façades donnant sur rue, en raison de l'absence d'un traitement recherché sur l'élévation face à la rue Sigouin et que des efforts auraient pu être faits pour marquer le coin de la rue;

- L'absence d'une simulation visuelle, il est impossible de déterminer l'impact visuel du nouveau bâtiment sur ce segment de la rue.

Résolution C.C.U. 2017-136 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 3 877 519 (rue du Skieur)

- **Construction d'une résidence de 6 unités**

Résolution C.C.U. 2017-137 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 3 877 520 (rue du Skieur)

- **Construction d'une résidence de 6 unités**

RÉSOLUTION NO. 2017-368

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4100, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser un "complexe éducatif canin" à l'intérieur des zones Cp-003 et Rp-001, lesquelles n'autorisent pas la sous-classe C07-08. De plus, autoriser l'opération d'un usage de la classe C07 sur un immeuble dont l'usage principal est H1, sur un immeuble sis au 4100, boul. de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil évalue que cet usage est compatible en bordure de la zone Cp-003, l'immeuble étant isolé du reste de la zone résidentielle;

ATTENDU QUE le conseil évalue pertinent l'implantation de cet usage pour permettre de créer une zone tampon entre l'affectation commerciale périphérique et résidentielle périurbaine;

ATTENDU QUE le conseil considère ce projet comme compatible dans l'aire d'affectation, en raison de sa proximité immédiate avec l'aire d'affectation commerciale périurbaine adjacente;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2017-130 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 novembre 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue jeudi le 7 décembre 2017 à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le second projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à autoriser un "complexe éducatif canin" à l'intérieur des zones Cp-003 et Rp-001, lesquelles n'autorisent pas la sous-classe C07-08. De plus, autoriser l'opération d'un usage de la classe C07 sur un immeuble dont l'usage principal est H1 sur un même immeuble, soit le 4100, boulevard de Sainte-Adèle, le tout, aux conditions suivantes :

- Un seul bâtiment est autorisé pour l'opération du commerce sur la propriété, celui-ci devant être distinct de celui servant à l'habitation;
- Le bâtiment commercial devra respecter les normes spécifiques applicables pour les bâtiments et usages de la classe C-07 pour la zone Cp-003;
- L'usage commercial doit obligatoirement être opéré par l'occupant de la résidence;
- L'abandon de l'un ou l'autre des usages principaux pour une période de 6 mois entraîne la perte des droits octroyés en vertu de la présente autorisation;
- La présente autorisation devient nulle si l'usage commercial projeté n'est pas entrepris dans les 12 mois de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-369

Nominations et renouvellement de mandats de membres citoyens –Comité consultatif en environnement et comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'élection de madame Frédérique Cavezzali et la démission de monsieur Louis Tanguay à titre de membres du Comité consultatif en environnement;

ATTENDU QUE le mandat pour madame Julie Boyer siégeant actuellement sur le comité consultatif en environnement vient à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU la démission de monsieur Rolland Roux à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le mandat pour madame Ann Prud'homme siégeant actuellement sur le comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU les rapports de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 27 et 29 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de madame Julie Boyer à titre de membre citoyen du Comité consultatif en environnement, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019;

DE renouveler le mandat de madame Ann Prud'homme à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019;

DE nommer monsieur Guy Goyer à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION NO. 2017-370

Contribution pour fins de parcs – Acquisition sentiers et espaces verts d'une parcelle de terrain (Lot 2 229 948) – Madame Marie Lortie et Monsieur Marc Vadeboncoeur

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 20 novembre 2017;

ATTENDU le protocole d'entente signé le 19 novembre 2017 avec madame Marie Lortie et monsieur Marc Vadeboncoeur dans le cadre d'une contribution pour fins de parc en terrain lié à l'émission d'un permis de construction sur le lot 2 229 948;

ATTENDU QU'un sentier récréatif (la Morelle) traverse la propriété visée;

ATTENDU QUE madame Lortie et monsieur Vadeboncoeur désirent effectuer leur contribution par la session d'un immeuble tel que présenté au plan de Philippe Bélanger, a.g. sur son plan du 24 novembre 2017 lequel est joint à la présente comme annexe A;

ATTENDU QUE la ville juge opportun d'acquérir cet immeuble afin de consolider le réseau de sentier récréatif;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate *l'Étude Voizard, Voizard, notaires* à la rédaction et enregistrement d'un acte de cession entre madame Marie Lortie et monsieur Marc Vadeboncoeur et la Ville pour le lot projeté 6 189 158 à titre de contribution pour fins de parc;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer les actes notariés relatifs à la cession;

QUE la Ville assume les coûts pour les honoraires du notaire et de l'arpenteur et que les sommes requises soient affectées à partir du fond réservé pour le développement des parcs, sentiers et espaces verts;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-371

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 2959, rue Tally-Ho

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser un usage complémentaire de service de « pension pour chats » à l'usage principal de résidence unifamiliale, sur un immeuble sis au 2959, rue Tally-Ho;

ATTENDU QUE le conseil évalue que cet usage, localisé entièrement au sous-sol de la résidence, à l'exception d'un enclos fermé, constitue un service supplémentaire à la population sans présenter de risque pour le voisinage;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser l'usage sur cet immeuble, mais de ne pas ouvrir celui-ci à l'ensemble de la zone;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent de limiter l'extension de l'usage en limitant le nombre de chats pouvant être hébergés;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement;

ATTENDU la résolution de recommandation 2017-141 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à autoriser un usage complémentaire de pension pour chats à l'usage principal de résidence unifamiliale sur la propriété du 2959, rue Tally-Ho, le tout, aux conditions suivantes :

- Toutes les activités de pension doivent être effectués au sous-sol de la résidence, à l'exception de l'enclos qui doit être situé en cour arrière de la résidence ;
- Un nombre maximal de 12 espaces peut être aménagé, un nombre maximal de 12 chats peut être conservé en pension à tout moment;
- L'usage commercial doit obligatoirement être opéré par l'occupant de la résidence;
- L'abandon de l'un ou l'autre des usages principaux pour une période de 6 mois entraîne la perte des droits octroyés en vertu de la présente autorisation;
- La présente autorisation devient nulle si l'usage commercial projeté n'est pas entrepris dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

De fixer au 10 janvier 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h.

RÉSOLUTION NO. 2017-372

Reconduction de l'entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle - Gestion de la Place des citoyens

ATTENDU la résolution 2016-385 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2016 relativement à la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion de la Place des citoyens;

ATTENDU QUE ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : Mme Nadine Brière
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil accepte de reconduire aux mêmes termes, ladite entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion de la Place des citoyens, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2017-373

Nomination d'un élu au sein de Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU les élections municipales tenues le 5 novembre dernier ;

ATTENDU la résolution 2017-327 adoptée lors de la séance du 20 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR :
Mme Nadine Brière
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil désigne monsieur Robert Bélisle à titre de conseiller au poste de responsable des questions aînés;

QUE la résolution 2017-327 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2017-374 **AVIS DE MOTION**

Je, Céline Doré, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1249 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2017-375 **AVIS DE MOTION**

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1250 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 3 825 000 \$ en immobilisation pour l'année 2018;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2017-376 **AVIS DE MOTION**

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2017-377
AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1252 décrétant un emprunt de 648 000\$ pour la réalisation de travaux de revitalisation des poste de suppression Alpine et Sainte-Marguerite, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 648 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2017-378
AVIS DE MOTION

Je, Robert Bélisle, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1253 décrétant un emprunt de 2 700 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Rolland, y compris les conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et le mur de soutènement, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 700 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2017-379
AVIS DE MOTION

Je, Robert Bélisle, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1254 décrétant un emprunt de 1 950 000\$ pour la réalisation de travaux de construction d'un chemin d'accès et de l'installation d'une conduite d'eau potable entre le Mont-Gabriel et le secteur Entremonts, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 950 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2017-380

Second projet de règlement 1200-2012-Z-22 amendant le Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier certains usages dans la zone TM-003 et édicter des conditions;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 7 décembre 2017 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-22, amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier certains usages dans la zone TM-003 et édicter des conditions, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2017-381

Règlement 1248 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1248 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2018, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-382

Règlement 1200-2012-PU-7 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de clarifier certaines modalités d'interprétation du plan d'affectation – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 7 décembre 2017 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PU-7 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de clarifier certaines modalités d'interprétation du plan d'affectation, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 193 273,78\$ pour la période du 11 au 17 novembre 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 832 176,29\$ pour la période du 18 au 24 novembre 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 697 291,13\$ pour la période du 25 novembre au 1^{er} décembre 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 935 985,28\$ pour la période du 2 au 8 décembre 2017.
- Engagements au montant de 624 579,95\$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2017-311, on aurait dû lire dans le premier résolu que le mandat est octroyé à «**Senez de Carufel CPA inc.**» au lieu de «**Yves de Carufel CPA inc.**»

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Honoraires supplémentaires – Modification de plans et de documents et élaboration de concept – aqueduc et égouts rue Notre-Dame

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

La mairesse s'adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Tous les conseillers s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-383

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22h42.

Mme Nadine Brière, mairesse

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques